

Indicateur n° 3-2 : Durée moyenne de vie au travail

Finalité : La nouvelle stratégie « Europe 2020 » pour l'emploi et la croissance succédant à la stratégie de Lisbonne (2000-2010), se fixe comme objectif de porter à 75 % le taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans, notamment grâce à une plus grande participation des travailleurs âgés (cf. indicateur « objectifs / résultats » n° 3-4). La réalisation de cet objectif peut s'apprécier au moyen de l'indicateur structurel de durée de vie au travail, calculé par Eurostat, et que l'organisme statistique européen a substitué à l'âge moyen de sortie du marché du travail, indicateur qui présentait une trop faible robustesse statistique.

Résultats : la durée moyenne de vie au travail en France et dans l'Union Européenne évolue comme suit (en années) :

Année		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Objectif
Total	France	32,7	32,8	33,1	33,2	33,5	33,7	34,1	34,2	Accroissement
	UE 27	33,2	33,3	33,6	33,9	34,1	34,4	34,5	34,5	
Hommes	France	34,9	35,1	35,2	35,3	35,5	35,7	35,9	36,0	
	UE 27	36,4	36,5	36,7	37,0	37,1	37,4	37,3	37,3	
Femmes	France	30,4	30,4	30,8	31,0	31,4	31,7	32,1	32,3	
	UE 27	29,8	30,0	30,4	30,7	30,9	31,3	31,5	31,6	

Source : Eurostat

En 2010, la durée moyenne de vie au travail était de 34,2 ans, soit de 0,3 année inférieure à la moyenne européenne à 27. Cette durée s'accroît régulièrement en France comme ailleurs ; la différence tendant à se réduire depuis 2009. La durée moyenne de vie au travail des hommes est sensiblement plus réduite en France (36 ans, contre 37,3 dans l'UE à 27), cependant la tendance a été au rattrapage au cours des deux dernières années. En France, comme dans l'Union européenne, la durée moyenne de vie au travail des femmes reste inférieure à celle des hommes, mais elle a augmenté davantage dans les dernières années, et elle est sensiblement plus longue en France qu'en moyenne dans l'UE à 27 (32,3 ans contre 31,6).

Trois facteurs peuvent être avancés pour expliquer la durée de vie au travail un peu plus faible en France. L'âge minimal légal de départ en retraite reste moins élevé que celui observé dans la plupart des pays membres. Le maintien de l'employabilité des salariés âgés ne semble pas encore suffisamment une préoccupation des employeurs (moindre accès à la formation professionnelle pour les seniors, insuffisance des politiques de gestion des âges), et les recrutements restent rares après 50 ans. Par contre le total des cessations anticipées d'activité (dispenses d'activité, préretraites, retraites anticipées) a fortement diminué en France (cf. indicateurs « objectifs / résultats » n° 3-6 et 3-7).

À plus long terme, la durée moyenne de vie au travail en France devrait s'accroître en conséquence de la poursuite des diminutions des possibilités de cessation anticipée d'activité (restriction des conditions d'éligibilité aux préretraites, disparition progressive des dispenses de recherche d'emploi). Par ailleurs, l'allongement de la durée légale d'assurance vieillesse et de celle des études, ainsi que les différentes mesures prises pour reculer l'âge de la retraite et accroître les possibilités d'emploi des seniors (recul à 70 ans de l'âge de la mise à la retraite d'office, engagement des branches sur l'emploi des seniors, libéralisation totale du cumul emploi-retraite, contrat de génération, etc.) devraient également conduire à augmenter cette durée.

Précisions méthodologiques : l'indicateur de durée de vie moyenne au travail, calculé et publié par Eurostat, mesure le nombre moyen d'années qu'une personne âgée de 15 ans est susceptible de travailler dans sa vie entière. Il est calculé à partir :

- des tables de mortalité (taux de survie par sexe et âge entre 15 et 99 ans) de l'ensemble de la population (données démographiques observées) ;
- et des données des enquêtes sur les forces de travail (taux d'activité par sexe et âge entre 15 et 74 ans) établies sur les personnes vivant en ménage ordinaire (donc hors habitat collectif : foyer de travailleurs, maisons de retraite).

L'indicateur retenu est calculé pour une personne âgée de 15 ans. Mais il peut-être réalisé pour chacun des âges à partir de 15 ans. Pour un âge x , il s'agit :

- de calculer le nombre moyen de personnes actives à cet âge en multipliant le nombre de personnes vivant entre l'âge x et $x+1$ par le taux d'activité observé à cet âge,
- de faire le même calcul pour tous les âges supérieurs à x jusqu'à 74 ans,
- puis de faire la somme des personnes actives entre l'âge x et 74 ans (somme des années attendues dans la population active à l'âge x) : exemple pour le calcul de la durée moyenne de vie active à attendre à l'âge de 60 ans, la sommation sera faite sur les âges de 60 à 74 ans ; à 15 ans, ce sera de 15 à 74 ans,
- enfin la division de la somme des années attendues dans la population active à l'âge x par le nombre de survivants à l'âge x permet d'obtenir la durée de vie moyenne au travail à l'âge x .

Eurostat ne publie que l'indicateur de vie moyenne au travail (c'est-à-dire à 15 ans). Il a pour objet de comparer à une date donnée les durées moyennes de vie au travail entre les pays européens ou les évolutions temporelles pour un pays. C'est un indicateur en coupe, dépendant de la composition de la population active (notamment de l'ampleur de l'activité des femmes, des jeunes et des seniors). Il ne doit en aucun cas être utilisé pour estimer un âge de fin d'activité.

Par rapport, à l'indicateur antérieur (l'âge moyen de sortie du marché du travail, indicateur abandonné par Eurostat), l'indicateur de durée moyenne du travail présente l'avantage d'être fondé sur des tables de mortalité observée et non plus sur les seuls taux d'activité des enquêtes de travail (qui intégraient implicitement au dénominateur des estimations de populations totales par âge simple tributaires des fluctuations d'échantillonnage de l'enquête). Ce nouvel indicateur se fonde donc sur des données démographiques robustes et stables, et ses évolutions sont directement imputables aux changements des taux d'activité.